

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2024

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, CASSIGNOL Emanuelle, DA SILVA Antonio, VILLARZEL Pierre-André, OROSQUETTE Bénédicte, BIBET Jérôme, FAU Patrick

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe

PROCURATIONS : CIANCIULLI Christophe à FABRE Pascale

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2024

1 – TRAVAUX CHAUFFERIE BOIS

Comme prévu, les travaux ont commencé le jeudi 4 janvier 2024.

Le chantier se passe bien, pas de soucis avec l'école, la mise en sécurité des travaux a bien été effectuée.

2 – DEGRILLEUR AIRE DE LAVAGE

Monsieur le Maire explique au conseil que le dégrilleur de l'aire de lavage envoie les résidus dans une poubelle qui se remplit très vite et si l'exploitant ne contrôle pas si la poubelle est pleine, un amas de déchet se produit et le dégrilleur force car il ne peut plus évacuer.

L'entreprise SALES a effectué un devis pour un dégrilleur plus long de façon à mettre une remorque en dessous : 15 820€ HT. Le coût est très élevé. Réfléchir à une autre solution : contacter Mr COURTY, maître d'œuvre de l'aire de lavage pour lui soumettre le problème, voir Michel GUIBBERT et Michel BORIES et convoquer tous les usagers de l'aire pour leur rappeler les consignes d'utilisation de cette structure.

3 – LIMITATION VITESSE EN AGGLOMERATION A 30 KMS / HEURE

Les véhicules roulent vite dans le village et plus particulièrement dans le lotissement « Le Moulin ». Après un long débat, le conseil décide de ne pas réduire la vitesse dans le village à 30kms/heure. A voir si le problème persiste.

4 – CREATION EMPLOI AGENCE POSTALE COMMUNALE ET ACCUEIL SECRETARIAT A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Michèle DELORT part à la retraite le 1^{er} octobre 2024, il faut prévoir son remplacement à l'Agence Postale Communale et au secrétariat de mairie.

Après renseignements pris auprès du CDG de l'Aude, la commune doit créer un emploi permanent d'agent administratif polyvalent dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet. Accord à l'unanimité.

Par la suite, on pourra publier l'offre d'emploi sur le site emploi territorial du CDG, recevoir les candidatures et faire passer les entretiens avant embauche.

5 – LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 1, RUE DE LA TOUR A MR LAPENE Cyril A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Suite au départ des locataires du logement situé, 1 rue de la Tour, Mr LAPENE Cyril a fait part à la commune qu'il était intéressé par la location du logement. Les travaux de peinture sont presque terminés et la location pourrait intervenir à compter du 1^{er} février 2024. Le conseil est d'accord de louer ce logement à Mr LAPENE Cyril à compter du 1^{er} février 2024 pour un loyer mensuel de 430€.

6 – CHARTE DE L'ARBRE ET DU PAYSAGE

Le Conseil Départemental propose à la commune de signer la charte de l'arbre et du paysage. Ce document traduit les engagements et les ambitions du Département, de faire de l'arbre un enjeu majeur de la résilience et de l'avenir de nos territoires. Par la signature de cette charte les deux collectivités pourront envisager d'œuvrer ensemble pour la protection et la valorisation des arbres (plants gratuits par la pépinière départementale) et des paysages audois.

7 – COMPOSTEURS COLLECTIFS

Des composteurs ont été positionnés sur la commune par le Covaldem à la Cave Coopérative et au Stade. Des bio seaux ont été donné aux habitants du village qui l'ont souhaité. Un autre composteur sera positionné prochainement à St Jean.

8 – LOI APER : DEFINITION DE ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Cette loi prévoit la définition par les communes de zones d'implantation pour les énergies renouvelables (photovoltaïques, éolien, panneaux solaires et autres). Pas d'obligation à le faire. Si la commune souhaite le faire, il faut qu'elle fasse des propositions, après consultation de la population, avant le 31/12/2023. A ce jour, certaines modalités sont inconnues et il semblerait que l'échéance de dépôt serait prolongée. Monsieur le Maire n'est pas favorable à la création de ces zones car il y a beaucoup trop de contraintes environnementales pour que les projets aboutissent. Pour le moment, la commune décide de ne pas délimiter de zones APER.

9 – VŒUX DU MAIRE

Prévus Vendredi 19 Janvier à 18h30 au foyer. Les associations du village ont été invitées.

QUESTIONS DIVERSES

- **Transport scolaire écarts** : le petit bus possède 8 places. Or, il y a plus d'enfants inscrits que de places disponibles dans le bus d'où refus prononcé dernièrement à la famille PAPILLON de la Gardie. La mise en place de deux trajets serait trop contraignante. Monsieur le Maire propose au conseil de supprimer ce transport à compter de la rentrée scolaire 2024/2025. Les familles seront averties avec une explication sur les motifs de la suppression de ce service.
- **Festivités** : Fête du village prévue le samedi 1^{er} juin. Mélanie doit s'occuper de réserver le DJ.
- **Prochain CM** : à voir en fonction des sujets à débattre.

